

Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne

« Un outil de participation citoyenne »



COMMISSION 3 REUNION DU 15 FÉVRIER 2012 COMPTE-RENDU

La troisième commission du conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne s'est réunie le mercredi 15 février 2012 avec pour objectif de revenir sur la méthodologie adoptée et de réaliser un point d'étape sur les recherches en cours. Cette réunion s'est déroulée à la salle Valmy de Châlons-en-Champagne sous la présidence de M. Jean-Claude HORY.

ETAIENT PRESENTS :

Michel FLOT ; Danielle GERMEMONT ; Christophe HERBILLON ; Jean-Claude HORY ; Michel OLIVIER ; Sylvain ROGER ; Joël VARNIER ; Guy VENAULT ; Sophie PURON ; Jean-Marc CHONÉ ; Grégory JAZERON

ETAIENT EXCUSES :

Sylvie BENOIT ; Christophe CHARBOGNE ; Christophe COLLOT ; Marie-Céline DAMAGNEZ ; Pascal FOY ; Bernard FRANCAERT ; Jean HUGUIN ; Marie-Pascale LEVESQUE ; Patrick LIBERA ; Laurent MESTRUDE ; Eric PATOUX ; Jean-Claude URTH

ETAIENT ABSENTS :

Karim BENALI ; Michel BOULANT ; Pascal COLLARD ; François DESHAYES ; Guy DEVILLIERS ; Chantal GILBERT ; François GRIFFON ; Jean LACOURT ; Pierre POUPART ; Laurent ROUX

Présents : 11

Excusés : 12

Absents : 10

Ouverture :

M. Hory évoque les points suivants :

- Le contenu de la saisine et le calendrier avec le rythme d'une réunion par mois ;
- La date de la prochaine réunion fixée au 21 mars à 18h salle Valmy ;
- Le compte rendu de la réunion du 18 janvier qui est validé par la commission ;
- La tenue d'une réunion d'information le 7 mars avec une intervention de Fédération Régionale des AgroBiologistes sur les circuits courts et la protection de la ressource en eau.

Présentation et discussion de la méthodologie :

Une ébauche de méthodologie avait été présentée lors de la première réunion de la commission. Celle-ci ayant été retravaillée, il a d'abord été question de la présenter :

Que cherche t-on ?

Tous produits alimentaires issus du Pays de Châlons-en-Champagne qu'ils soient bruts ou transformés et qu'ils proviennent d'une agriculture conventionnelle, raisonnée ou biologique. Les producteurs devront également être répertoriés qu'ils aient ou non recours à un circuit court de commercialisation.

Qu'est-ce qu'un circuit court ?

On distingue deux types de circuit court :

1. La vente indirecte avec un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur :
 - vente à la restauration (traditionnelle ou collective),
 - vente aux commerçants (commerces traditionnels, grandes et moyennes surfaces)
 - vente aux non commerçants (dépôt-vente, point de vente collectif)
2. La vente directe du producteur au consommateur :
 - vente à la ferme (point de vente, cueillette, visite)
 - vente en tournée (panier collectif, point relais, tournée)
 - les marchés (polyvalent, du terroir, à la ferme)
 - vente dans les foires et salons
 - vente avec prestation de restauration (ferme auberge)
 - vente à distance (par correspondance, par internet)

Comment procède t-on ?

La méthodologie propose d'utiliser trois grilles comme outils de recensement :

- une grille destinée à répertorier l'offre : producteurs, produits, lieux de productions...
- une grille destinée au recensement des projets en cours : l'objectif est d'éviter les doublons lors de la seconde phase de la saisine (élaboration du plan d'actions)
- une grille destinée à qualifier la demande : demande réelle (besoins définis) ou supposée (perception et ressenti des acteurs). Producteurs souhaitant développer un circuit court.

La méthodologie n'a pas posé de problème sur la forme. Sur le fond, les interrogations ont concerné la recherche de l'information.

La principale interrogation est venue du risque de doublon en procédant à des recherches individuelles plutôt que sectorisées. Ce risque doit plutôt être envisagé comme un moyen de croiser les sources, de garantir la fiabilité des données et de recueillir des points de vue différents.

Certains évoquent des problèmes dans l'accès à l'information et suggèrent d'utiliser les bases de

données existantes notamment auprès des institutions agricoles. M. Choné souligne les limites de ces bases pour ce qui concerne le repérage de futurs porteurs de projets et l'identification des freins. Par ailleurs, le conseil de développement est l'occasion de constituer un réseau qui s'avèrera précieux par la suite. Cette fonction de relais est un atout essentiel du conseil.

Réflexion autour du sujet de saisine :

Le débat a fait ressortir les principaux freins au développement des circuits courts alimentaires :

1. Des circuits de distribution déjà bien établis : les habitudes de commercialisation et de distribution des producteurs locaux sont profondément ancrées.
2. Des capacités de production actuellement limitées : l'offre, par ailleurs plus sujette aux variations des rendements, permet-elle de répondre à la demande réelle ou supposée ?
3. De fortes contraintes financières et humaines liées aux normes sanitaires (conservation, chaîne du froid) et de conditionnement (calibrage, emballage).
4. Un surcroît de travail non négligeable pour la production et la commercialisation. Le recours à la main d'œuvre devient alors une contrainte majeure.
5. Des surcoûts parfois importants pour le producteur qui sont répercutés sur les prix de vente.
6. Un problème d'ordre culturel : méconnaissance du consommateur envers les produits locaux et perte de l'habitude des produits de saison.
7. La baisse de fréquentation des marchés notamment par les jeunes ménages.

Devant ces constats, les pistes possibles de solutions ou d'actions pourraient être :

1. Mettre en avant le produit : qualité et traçabilité – relation avec le producteur – image du « produit régional » ou du « produit de pays ».
2. Développer de nouveaux marchés : les produits non calibrés pourraient être vendus, réduisant à la fois les pertes pour les producteurs et les prix pour les consommateurs.
3. Favoriser les structures familiales : dans une logique de maîtrise des coûts, les petites structures sont mieux à même de répondre à la demande locale.
4. Sensibiliser les consommateurs : la démarche « circuits courts » doit être promue afin de démontrer l'intérêt de consommer local (environnement, emploi, santé...).

Le repérage des freins potentiels ainsi que les pistes de réflexion ont permis de cibler plus précisément ce qui était attendu des membres et de répondre aux interrogations de chacun.

Objectifs :

La commission s'est fixé comme objectifs de commencer les recherches et de tester les outils de répertorisation définis par la méthodologie. Chacun doit donc commencer à remplir les grilles et à recenser les informations d'ici la prochaine date de réunion. Toutefois, les membres ne sont pas nécessairement obligés d'attendre la réunion pour faire remonter les informations. Ceux qui le souhaitent peuvent transmettre leurs recherches au fur et à mesure qu'ils les collectent à l'animateur du conseil de développement.

Il est attendu, lors de la réunion du 21 mars, que chacun des membres puisse présenter un bref topo de ses recherches en mettant en avant les points qu'il jugera les plus importants et les difficultés qu'il aura rencontrées.